



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Cayenne, le 4 février 2020

Le Recteur de l'Académie de la Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale

À

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements
publics et privés sous contrat,

**Objet : Octroi de bourses de mobilités dans les lycées français à l'étranger
– Année scolaire 2020-2021**

DAREIC
Délégation Académique aux
Relations Européennes et
Internationales et à la
Coopération

Affaire suivie par :
Sonia DA CRUZ

réf. N 2019/314

Téléphone
05 94 27 20 95

Courriel
dareic@ac-guyane.fr

B.P. 6011
97306 CAYENNE Cedex

Le dispositif d'attribution de bourses de mobilités dans les lycées français à l'étranger (Londres, Dublin, Munich, Vienne, Madrid et Barcelone) est renouvelé pour l'année scolaire 2019-2020. Vous trouverez ci-après les modalités d'organisation pour la présente campagne de bourses.

Dans chacun des six lycées français à l'étranger, l'accueil est envisagé dans les classes de première et terminale de la voie générale. Au lycée français de Barcelone, l'accueil des boursiers est également prévu dans les classes de première et terminale SMTG (sciences et technologies du management et de la gestion).

Toutefois, il est rappelé que, d'une part en fonction des capacités d'accueil des établissements et de leurs contraintes, d'autre part du contingent réduit des bourses à répartir, l'admission des boursiers dans toutes les spécialités n'est pas toujours réalisable. Les possibilités d'accueil sont arrêtées définitivement lors de la commission.

Vous trouverez en annexe 1 les enseignements de spécialité, de langues vivantes et options dispensés dans ces établissements.

Les candidats pour le lycée français de Londres doivent impérativement avoir au moins 16 ans, au jour de la rentrée scolaire fixée par le lycée de Londres.

Chaque élève peut candidater pour un seul établissement ou pour deux établissements d'un même secteur géographique.

La candidature se fait à l'aide de l'imprimé de demande de bourse nationale 2020-2021 dûment renseigné par les familles et accompagné des documents suivants :

- la lettre de motivation rédigée par l'élève ;
- l'avis d'imposition ou de non imposition perçus au cours de l'avant-dernière année civile par rapport à celle de l'année de la demande soit l'avis d'imposition de l'année 2019 pour cette campagne (par dérogation au décret du 30 août 2019). ;
- la copie du premier bulletin trimestriel de l'année en cours et du dernier bulletin trimestriel de l'année précédente ;
- la copie de la notification d'attribution sur laquelle est précisé le montant annuel de la bourse au mérite, pour les candidats bénéficiaires d'une bourse au mérite.

Vous êtes invités à organiser, avec le professeur principal, un entretien avec les candidats afin d'émettre un avis sur le comportement et les aptitudes de ces élèves ainsi que sur leurs motivations et capacités d'autonomie et d'adaptation. J'attire votre attention sur l'importance des avis que vous serez amenés à émettre sur les candidats.

Dans le cas où deux établissements sont demandés, il est nécessaire de constituer un dossier pour chaque lycée et d'indiquer l'ordre des vœux.

Il est précisé aux familles que le montant de la bourse varie en fonction des ressources et selon le taux résultant du quotient familial.

Les dossiers complets de candidature seront transmis au service de la DAREIC au plus tard le **23 mars 2020**.

La liste des élèves retenus vous sera transmise par la DAREIC en mai 2020.

Je vous remercie d'encourager les candidatures d'élèves déjà boursiers de lycée. Dans cet objectif, le dispositif a été aménagé pour permettre, en fonction du quotient familial, l'attribution des bourses pouvant couvrir la totalité des frais liés à la scolarité, ainsi qu'une aide forfaitaire aux frais de voyage pour ces élèves.



 Le Recteur

Annexes:

- Annexe 1 : Tableau des enseignements de spécialité, langues vivantes et option pour l'année scolaire 2020-2021
- Annexe 2 : fiche d'auto-évaluation à destination des familles
- Annexes 3 à 8 : notices d'information sur chacun des lycées
- Annexe 9 : Imprimé de demande de bourse de mobilité à l'étranger pour l'année scolaire 2020-2021
- Annexe 10 : modèle pour l'avis de l'équipe pédagogique